

17.03.2014 – 09:53 Uhr

Disposition 2020 relative au CO2: l'UE a tracé la voie - aussi pour la Suisse

Berne (ots) -

mars 2014. Pendant plusieurs mois, le Parlement et les associations et constructeurs automobiles européens ont débattu les nouvelles dispositions liées au CO2 pour les véhicules neufs, avec entrée en vigueur à partir de 2020. Une solution est maintenant sur la table; il s'agit d'un compromis qui se présente comme suit:

A l'origine, l'Union européenne avait prévu un objectif pour l'an 2020 s'élevant à 95 g d'émissions de CO2 par kilomètre pour tous les véhicules neufs. Les négociations ont toutefois eu comme résultat qu'en 2020, seules 95 % des voitures neuves devront respecter la limite de 95 g, qui sera par conséquent valable pour tous les véhicules en 2021 seulement. Des objectifs individuels seront fixés pour chaque fabricant. En outre, les producteurs d'automobiles peuvent faire valoir leurs véhicules à propulsion électrique ou à faibles émissions polluantes dans leur bilan climatique, et ce en partie même de façon multiple. Ce stimulant vise à inciter les producteurs à investir dans de nouvelles technologies et à accélérer le développement renforcé de propulsions alternatives. La loi a été adoptée par les Etats de l'UE le 10 mars à Bruxelles.

auto-suisse, l'association des importateurs suisses d'automobiles, salue ce compromis. Le Président, Max Nötzli, commente le nouvel accord dans les termes suivants: «Il s'agit d'une démarche nécessaire et juste, car les producteurs européens d'automobiles contribuent ainsi à réaliser les objectifs de CO2, encore toujours ambitieux. Nous recommandons instamment aux autorités de suivre la voie que trace cette disposition, tout en y apportant des réserves importantes et indispensables pour la Suisse. Il faut absolument renoncer à une solution isolée, surtout si elle se présente rigoureuse. Ce n'est pas le moment de jouer l'enfant modèle en faisant cavalier seul.»

La majeure partie des véhicules neufs vendus en Suisse étant issus de production européenne, la seule conséquence logique en serait l'adhésion aux dispositions européennes sur le CO2. Il est de surcroît évident pour l'association des importateurs qu'il s'agit de prendre en compte les conditions cadre spéciales du marché automobile suisse en adoptant un processus d'implémentation adapté en conséquence. «L'introduction de la nouvelle limite en Suisse doit être repoussée d'au moins trois ans. En plus, nous revendiquons une augmentation de la prise en compte multiple, pratiquée dans l'UE, de véhicules particulièrement efficaces sur le plan énergétique», explique le Directeur d'auto-suisse, Andreas Burgener, et ajoute: «Autrement, nous courons le risque de ne pas atteindre les objectifs ambitieux liés au CO2 en raison de la situation topographique et climatique de la Suisse, mais aussi à cause de la proportion faible de véhicules diesel par rapport à d'autres pays, resp. de la part supérieure à la moyenne de 4x4.»

Les politiciens et les organismes publics ont intérêt à considérer ces réflexions lors de leur décision concernant la loi suisse sur le CO2 valide à partir de 2020.

Contact:

Max Nötzli, Président
079 209 30 04
m.noetzli@auto-schweiz.ch

Andreas Burgener, Directeur
079 474 21 04
a.burgener@auto-schweiz.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003597/100752980> abgerufen werden.